			LLERGIE 20 le service munici			rolairo
RENOUVELLEMENT DE						
_		IANGE . — S		avec mount	ation (liee a revolu	nion de la prise en charge)
NOUVELLE PRISE EN C	TARGE					
A remplir par la famille						
Enfant						
École + niveau + nom du Médecin scolaire						
Mesure alimentaire (préciser l'allergie ou le régime)						
Nom + adresse parents						
🕿 domicile - 🕿 travail						
Adresse mail						
	ļ	A remplir par	· le médecin scolai	ire		
Diagnostic d'allergie alimen	taire confirme	é par bilan aller	gologique le :			
Certifié par :						
Je, soussigné(e) Docteur			, Médecin Scolaire	Ville de Nante	es certifie que	e l'état de santé
de l'enfant	nécessite l'éviction des aliments suivants :					
			Signature		Cachet	,
PAI : Trousse d'urgence :	oui 🗌 oui 📙	non 🗌	Lieu de stockage	e :		
	A remplir	par le servi	ce municipal de r	estauratio	n	
Accueil du matin :	OUI 🖂	(Attentio	on! pas de prise en d	charge)	NON	
Accueil du midi:	oui 🔲				NON	5
Panier Repas froid famille :	OUI [(jusqu'à prise en charge SMR) NON [
Déjeune à la cantine à partir d	u :					
Panier Repas Orédia			Plats de sub	stitution Cu	isine Central	le 🔲
Porc :	ои 🗆	NON] Viande :	oui 🗆	NON [
Observations :						
						Signature

Dans le cadre du PAI, la ville de Nantes va collecter et enregistrer des informations à caractère personnel, qui seront réservées à l'usage des professionnels de l'enfance et ne peuvent être communiquées à des tiers sans votre consentement. Ces données seront conservées pendant la scolarité en 1se degrés de l'enfant à Nantes. Conformément à la loi informatique et libertés et au Règlement européen sur la protection des données, vous pouvez avoir accès aux données vous concernant et demander à les rectifier ou les supprimer en contactant le pôle santé globale de l'enfant ou le délégué à la protection des données de la collectivité (dpd@mairie-nantes.fr). Toute personne a le droit de s'opposer au traitement de ses données personnelles, de retirer son consentement, de définir le sort de ses données après son décès et d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).